



Chapitre 4

Améliorer l'efficacité des règles internationales

[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)

Le chapitre suivant contient :

[Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce, Le Cycle de Doha et les objectifs du Canada, Questions de développement : Aide pour le commerce, Mécanisme d'examen des politiques commerciales](#)

Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce

L'organisation mondiale du commerce (OMC) est la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada et fournit une tribune pour l'avancement de nos relations avec des partenaires commerciaux établis ou potentiels de partout dans le monde, y compris les marchés émergents et d'autres pays en développement. L'OMC compte actuellement 153 pays membres régis par les règles commerciales de l'OMC. Ces règles font partie d'une série d'accords de l'OMC qui ont été négociés, signés et ratifiés par tous les pays membres.

L'OMC est essentielle à la prospérité du Canada et représente la meilleure tribune pour instaurer un système commercial international plus ouvert, plus équitable et fondé sur des règles qui s'appliquent de la même façon pour tous les partenaires, indépendamment de leur taille ou de leur influence. La participation du Canada à l'OMC reflète également les objectifs définis dans la Stratégie commerciale mondiale canadienne, tels que l'élargissement de l'accès du Canada aux marchés et aux réseaux mondiaux, notamment les marchés prioritaires, et la solidification du réseau commercial mondial du Canada.

[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)

Date de modification :
2013-02-01